Lettre ouverte de la FENVAC au Conseil d'Administration du FGTI

lundi 24 septembre 2018, par Thémis

Le Fonds de Garantie des victimes des actes de Terrorisme et autres Infractions (FGTI) créé en 1990, est chargé, par les pouvoirs publics, d'assurer la réparation intégrale des préjudices des victimes.

Depuis la vague d'attentats qui a frappé la France en 2015, le nombre de demandes d'indemnisation des victimes ne cesse de croître. De fait, le rôle du FGTI s'avère capital, en ce qu'il incarne la réponse de la solidarité nationale aux victimes de terrorisme.

A travers cette mission de service public, les solutions proposées par le FGTI doivent être spécifiquement adaptées aux besoins des victimes.

Dans le cadre de son accompagnement des victimes dans les premières heures suivant le drame et dans la durée, la FENVAC a, à de nombreuses reprises, été confrontée aux défaillances de la politique indemnitaire menée par le FGTI, préjudiciable aux victimes.

La FENVAC réaffirme sa volonté de co-construire un schéma d'aide aux victimes optimal, dans lequel l'indemnisation est un pilier, afin d'encourager le FGTI à poursuivre les efforts déjà amorcés.

Retrouvez la Lettre Ouverte de la FENVAC au Conseil d'Administration du FGTI :